

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN010
Intitulé	Amazonie
Version	2019.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	28 sept. 2020

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	7
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	15
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 1.7C	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.7C.1	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 2.7C	17
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.7C.2.....	18
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6C	19
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6C.4.....	20
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6D	21
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6D.3.....	22
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6C	23
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6C.6.....	24
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6D	25
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6D.5.....	26
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 5.9A	27
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 5.9A.7.....	28
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 6.9A	29
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 6.9A.8.....	30
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 7.3B	31
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 7.3B.9.....	32
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 8.3B	33
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 8.3B.10.....	34
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	35
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSNATIONAL	35
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 9.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSFRONTALIER	36
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE.....	37
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	39
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	39
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	40
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	41
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION	42
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	42
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	43
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	48
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	48
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	51
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 53	53
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	54
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	55
8.1. GRANDS PROJETS	55
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	55

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	55
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	55
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	56
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	57
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	58
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	59
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	59
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	61
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	62
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	63
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	64
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....	65
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	65
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	67
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....	68
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	68
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	69
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	70
<i>ATLSBS</i>	72
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	74
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	75
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	76
DOCUMENTS.....	77
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....	78

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Rappel de la stratégie du PCIA

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020 a été adopté le 30 novembre 2015. Il bénéficie d'une enveloppe FEDER-CTE de 18,9 M€ répartie à 75 % sur un volet transfrontalier (TF : Guyane, Suriname et Amapá) et à 25 % sur un volet transnational (TN : Guyane, Suriname, Amapá, Pará, Amazonas et Guyana). Sa stratégie s'articule autour de 8 axes thématiques et 2 axes dédiés à l'assistance technique.

Etat d'avancement du PCIA

Au 31/12/2019, 15 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER-CTE de 13 082 259 €, soit 69,2 % de la maquette. 10 projets ont été conventionnés à hauteur de 6 128 581,79 €, soit 46,85 % de la programmation et 32,43 % de la maquette. Au 31/12/2019, 9 dossiers ont été payés en partie, à hauteur de 1 266 586 € soit environ 9,68 % de la programmation et 6,7 % de la maquette.

2 appels de fonds ont été réalisés en avril et décembre 2019 pour un montant de 1 336 815,65 € FEDER-CTE (1 980 660,1 € en coût total).

Le volet transfrontalier, qui représente près de 75 % du montant FEDER-CTE de la maquette du PCIA, est globalement plus avancé que le volet transnational au 31/12/2019. 10 dossiers ont été programmés sur les axes TF pour un montant FEDER-CTE de 10 986 173,88 €, soit 78 % de la maquette transfrontalière. 57,2 % des montants TF programmés ont été conventionnés (6 282 496,88 € FEDER-CTE) et 7,51 % payés (824 533,32 € FEDER-CTE).

Pour le volet TN, 5 projets ont été programmés à hauteur de 2 096 085 € de FEDER-CTE soit environ 43,45 % de la maquette transnationale. 100% des projets transnationaux ont été conventionnés, au 31 décembre 2019. La part de conventionnement par rapport à la programmation s'avère ainsi plus élevée que celle du volet TF. Il en va de même pour la part des paiements, qui est plus importante par rapport à la programmation (21,1 %) et par rapport à la maquette (9,2 %) pour le volet TN que pour le volet TF.

A l'exception de l'axe 8 Compétitivité TN, tous les axes thématiques présentent des projets programmés au 31/12/2019. Les niveaux de programmation sont compris entre 21 % pour l'axe 6 Santé Social TN et 96 % pour l'axe 1 Transport TF.

Le conventionnement des montants programmés est globalement bien avancé et atteint 100 % pour les axes 2 Transports TN, 6 Santé-Social TN et 7 Compétitivité TF. Les premiers projets étant encore en cours de réalisation, les montants payés restent réduits : ils sont nuls pour les axes 1 et 3, inférieurs ou égal à 40 % des montants programmés pour les axes 4, 5, 7 et 9. Ils atteignent cependant 50 % des montants programmés pour les axes 2 et 6 (Transports et Santé/Social TN).

L'enveloppe des axes d'assistance technique TF et TN est programmée et conventionnée à plus de 90 % de la maquette FEDER-CTE. Au 31 décembre 2019, seul l'axe transfrontalier de l'assistance technique a été

partiellement payé, à hauteur de 29%.

En 2019, 1 dossier a été programmé à hauteur de 850 000 €, lors du comité de sélection de mai.

Le montant FEDER-CTE des paiements 2019 s'élève à 276 730,78 € (2 % de la programmation et 1,5 % de la maquette). Le tiers de ce montant concerne l'axe 2 Transport TF (101 661,03 €).

Des projets ont également commencé à être payés sous les axes 4 et 5.

Le taux de paiement le plus avancé proportionnellement à la programmation (77 %) et à la maquette (45 %) concerne l'axe 2 Transports TN, qui représente cependant le montant FEDER-CTE le plus faible de la maquette (291 000 €).

Concernant le cadre de performance, les taux de programmation par axe annoncent une atteinte des cibles financière de 2023 à 70 %, au 31 décembre 2019. Le taux de paiement effectif permet d'atteindre les cibles à un peu moins de 4 %. Ce retard s'explique par la programmation tardive des projets les plus importants budgétairement du programme ; la mise en service du nouveau bac sur le Maroni et les aménagements liés, notamment. Programmés en 2018, leurs premières opérations ont été réalisées entre fin 2019 et début 2020.

Les cibles financières des axes 1 et 5 seront vraisemblablement atteintes au 31 décembre 2023, au vu de leur taux de programmation (100% et 102% respectivement, en coût total).

Au 31 décembre 2019, les taux de programmation des axes 3, 6, 7 et 8 ne permettent pas de garantir l'atteinte des cibles financière de 2023.

Les axes 2 et 4 ont un taux de programmation permettant d'atteindre leurs cibles financières à plus de 40 et 80 %, respectivement.

Evènements clés 2019

Le cadre de performance du PCIA a été modifié en 2018. L'autorité de gestion du PCIA a émis le 16 octobre 2018 une demande de modification des cibles de performance à la Commission européenne. Des échanges sur ce sujet ont eu lieu entre l'autorité de gestion et la Commission entre juin et décembre 2018. Les propositions de modifications ont été approuvées formellement le 23 janvier 2019 dans le cadre d'une version 2.1 du PCIA.

Le partenariat a été mobilisé à plusieurs reprises à travers des comités techniques de pilotage (avec les partenaires locaux), des consultations écrites, un comité de suivi et un comité de sélection. 6 auditions de chefs de file ont également eu lieu en marge du comité de sélection, lors d'un comité technique préparatoire.

Mobilisation d'instruments financiers

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31/12/2019 sur le PCIA. Il n'est d'ailleurs pas prévu que des instruments financiers soient soutenus par ce programme sur la période 2014-2020.



3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
1	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Les deux premiers projets ont été programmés en 2018 pour un montant de 8 000 000,00 € en coût total, dont 5 750 000,00 € de FEDER-CTE. 96 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Il s'agit de l'axe avec l'état d'avancement de la programmation le plus élevé.</p> <p>Au 31/12/2019, il n'y a pas eu de paiements sous cet axe, le taux de réalisation reste donc à 0%.</p> <p>Les deux projets répondent à l'objectif de l'axe de fluidifier les échanges à travers des actions de coordination de l'offre de transports pour adapter et accroître la mobilité des biens et des personnes. Ils se concentrent tous deux sur le Suriname, comme prévu lors de la construction du programme.</p> <p>La localisation, les partenaires et les objectifs de chaque projet sont les suivants :</p> <p>La phase 2 des travaux du franchissement du Maroni implique la Guyane et le Suriname. La phase 1 de ce projet avait été réalisée dans le cadre du programme Amazonie précédent. Le porteur de projet, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), est en partenariat avec le Port de Paramaribo (NV Havenbeheer Suriname). Plusieurs aménagements sont prévus : la création et l'installation de 4 Ducs-d'Albe, la création d'un ensemble d'amarrage, la création d'une rampe bétonnée et des aménagements complémentaires des accès à la zone de réception et des abords.</p> <p>La construction et mise en service du nouveau bac implique la CTG et le Min. des Affaires Etrangères du Suriname. Il permettra à davantage de personnes et de marchandises de franchir la frontière en sécurité. L'objectif est d'améliorer les échanges entre la Guyane et le Suriname et, plus largement, de densifier les échanges à l'échelle du Plateau des Guyanes.</p>
10	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la mobilisation des fonds européens dans une logique d'efficience de la programmation ainsi que de transparence de leur utilisation, <ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser l'action des fonds européens, à travers l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés auprès de la population de l'espace de coopération. <p>Le montant alloué à cet axe s'élève à 510 488,00 euros en coût total, dont 382 866,00 euros de FEDER-CTE.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>Depuis 2014, un projet a été programmé pour un coût total de 471 986,00 euros, dont 353 990,00 euros de FEDER-CTE. 92,45% de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. La période financée par ce projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.</p> <p>Les dépenses présentées sous cet axe sont les mêmes que celles de l'axe Assistance technique transfrontalier. La clé de répartition pour ce dossier AT volet transnational est de 25,52 %.</p> <p>Au 31/12/2019, il n'y a pas eu de paiements sous cet axe, le taux de réalisation reste donc à 0%.</p> <p>Le projet d'assistance technique implique la Guyane, le Suriname, l'Amapa, le Para et l'Amazonas. L'opération consiste à financer les besoins en fonctionnement du Pôle des Affaires européennes concernant le FEDER-CTE. Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale de 2,17 ETP sur le FEDER-CTE. Les livrables et résultats attendus de ce projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la création de 0.55 ETP (part dédiée à l'AT transnational) ■ la programmation et le suivi des dossiers PCIA (saisie sur Synergie-CTE et dossier unique) ■ l'organisation de séminaires avec les pays voisins (logistique, accueil, traduction, rédaction de documents de travail, etc.) ■ la création de produits de communication et de diffusion média (publicité sur l'Europe, brochures PCIA, tra
2	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational	<p>Depuis 2014, un seul projet a été programmé pour un montant de 240 000,00 € en coût total, dont 168 000,00 € de FEDER-CTE. 57,73 % de la maquette FEDER-CTE a été programmée. Le projet a été partiellement payé, à hauteur de 88 033,95 €, soit 30 % de la maquette totale et 52 % du montant programmé.</p> <p>Il n'y a pas eu de programmation en 2019 sous cet axe, son taux de réalisation reste à 45%</p> <p>L'étude de cabotage interrégional implique la Guyane, l'Amapá et le Pará. Le chef de file, le Grand Port Maritime de Guyane (GPMG), réalise le projet en partenariat avec l'Agence Amapá et le CODEC pour le (Pará). L'objectif de l'étude est d'examiner les possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de cabotage maritime permettant de desservir les différentes zones d'activités portuaires situées sur le littoral du Plateau des Guyanes avec deux extensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un cabotage maritime vers la Caraïbe ; ■ Un cabotage fluvio-maritime en Guyane d'une longueur d'environ 300 km et des

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>fleuves majeurs de la Guyane.</p> <p>A noter que ce projet a été prorogé et modifié (via la consultation écrite du 11/09/2018) suite au succès de sa première phase afin de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Modifier la durée des opérations (prolongation au 31/12/2019) ■ Rédiger et lancer un AMII pour la mise en service de la ligne de cabotage interrégional. <p>Le projet répond à l'objectif d'accroître la mobilité des biens et des personnes dans le but de répondre aux besoins de la zone de coopération.</p>
3	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Les espaces transfrontaliers de la zone de coopération jouissent d'une richesse naturelle exceptionnelle, alimentée par les fleuves-frontières Maroni et Oyapock. Deux enjeux essentiels sont à prendre en compte : la protection de l'environnement et la valorisation économiques des bassins.</p> <p>Le premier projet a été programmé en 2018 pour un coût total de 1 007 219,00 € et un montant FEDER-CTE de 754 918,00 €.</p> <p>Le second projet a été programmé en 2019, pour un coût total de 850 302 € et un montant FEDER-CTE de 555 272 €.</p> <p>Le taux de programmation de cet axe dépasse ainsi 40 %.</p> <p>Au 31/12/2019, il n'y a pas eu de paiements sous cet axe, le taux de réalisation reste donc à 0%.</p> <p>« Açais'Action » implique l'ensemble des partenaires transfrontaliers : la Guyane, l'Amapá et le Suriname. Il est porté par le CIRAD en partenariat avec l'Université de Guyane, l'IRD, l'Entreprise Brésilienne de Recherche Agricole (EMBRAPA, Amapá), l'Université Fédérale de l'Amapá (UNIFAP), l'Université de Brasilia (UnB), l'Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN, Brésil) et l'Université Anton de Kom (AdeKUS, Suriname). Il accompagne les acteurs de la filière wassai pour valoriser cette ressource spécifique et les savoirs locaux qui y sont attachés, développer des pratiques agro-écologiques et consolider des marchés de qualité, source d'une dynamique économique innovante.</p> <p>« Bio-Plateaux » implique également l'ensemble des partenaires transfrontaliers : la Guyane (Office de l'Eau), l'Amapá (Agence Amapá) et le Suriname (Université Anton de Kom). Il a pour but de préserver et de valoriser les espaces hydrographiques transfrontaliers, dans un contexte de croissance économique et</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
4	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational	<p>démographique ainsi que de changement climatique.</p> <p>Depuis 2014, 2 projets ont été programmés pour un coût total de 1 908 700,88 € et un montant FEDER-CTE de 1 158 234,91 €. 67,14 % de la maquette a donc été programmée. Les deux projets ont été partiellement payés en 2019 à hauteur de 115 823,49 €, soit 9,96 % du montant FEDER-CTE programmé et 6,71 % de la maquette totale.</p> <p>Il n'y a pas eu de programmation en 2019 sous cet axe, son taux de réalisation reste à 0%.</p> <p>Les 2 projets, programmés suite à un appel à projet lancé au second semestre 2017, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ECOSEO, pour un cout total de 1 246 700,88€ (666 634,91€ coût FEDER-CTE) - RenfoRésAP pour un cout total de 662 000,00€ (491 600,00€ coût FEDER-CTE) <p>La localisation, les partenaires et les objectifs de chaque projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ECOSEO, le chef de file, WWF Guyane, est en partenariat avec les WWF Suriname et Guyana, le Secrétariat d'Etat à l'environnement de l'Amapá (SEMA), l'ONF et l'Université de Hanovre. Le projet a pour objectif de renforcer les liens de coopération sur le Plateau des Guyanes en matière de connaissances et de méthodes d'analyse des services écosystémiques. Il vise à mettre en place un observatoire transnational permettant de favoriser l'identification, la cartographie et la préservation des principaux services écosystémiques. - Pour RenfoRésAP le chef de file, le Parc Amazonien de Guyane, est en partenariat avec la Commission des aires protégées (Guyana), de la Ministère de la planification spatiale (Suriname) et le Ministère du développement régional (Suriname). L'objectif du projet est de renforcer la résilience des écosystèmes du Plateau des Guyanes à l'horizon 2030 et leurs contributions au développement durable dans un contexte de changement climatique.
5	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable	<p>En 2019, aucun projet n'a été programmé sous cet axe. 3 projets, programmés entre 2017 et 2018, ont été payés à hauteur de 340 990,47 € - soit 16,18 % du montant FEDER-CTE programmé et 11,84 % de la maquette totale.</p> <p>Son taux de réalisation est de 12%.</p> <p>Ils impliquent les deux partenaires transfrontaliers de la Guyane : l'Amapá et le Suriname. Le Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR) est le principal bénéficiaire de l'axe 5 : il porte 3 projets sur les 4 programmés au total.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>La localisation, les partenaires et les objectifs de chaque projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Oyapock Coopération Santé (OCS) » implique la Guyane et l'Amapá. Les bénéficiaires sont en partenariat avec l'association DPAC Fronteira (Oiapoque, Brésil). Il s'agit de renforcer les compétences des professionnels et des acteurs publics locaux dans l'éducation à la SSR. Il propose une prise en charge clinique intégrée des populations vulnérables, tout en améliorant la prévention en matière de santé sexuelle et reproductive. - « MaHeVi » implique la Guyane et le Suriname. Le bénéficiaire est en partenariat avec le Centre de Recherche Scientifique de l'hôpital de Paramaribo (Suriname). Il consiste en une étude transversale sur la prévalence de l'infection par hépatites B, C et D ainsi que du VIH au sein des populations adultes du Maroni. - « MALAKIT » se réalise en partenariat avec DPAC Fronteira (Amapa), la Fondation pour la Recherche Scientifique et le Min. de la Santé au Suriname, l'OMS/PAHO. Il s'agit d'une stratégie innovante pour faciliter l'accès aux traitements pour les populations vulnérables. - « Coopération transfrontalière en santé » concerne la Guyane et le Suriname. Il prévoit d'améliorer l'accès aux soins sur le Maroni.
6	<p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational</p> <p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et</p>	<p>Les pathologies dont souffrent les populations du territoire de coopération sont fréquemment liées aux spécificités naturelles et climatiques du Plateau des Guyanes, ainsi qu'à des conditions sanitaires peu adéquates.</p> <p>Depuis 2014, un seul projet a été programmé pour un coût total de 565 860 € dont un montant FEDER-CTE de 415 860 €. 20,54 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmé. Le projet programmé a été partiellement payé à hauteur de 2380135,21 €, soit 57,26 % du montant programmé et 11,76 % de la maquette totale. Il n'y pas eu de programmation en 2019 sous cet axe, son taux de réalisation reste à 12%.</p> <p>Le seul projet programmé est intitulé « REMPart Anti-vectoriel » qui implique le Suriname et le Guyana le montant de son financement est de 415 860,00 en FEDER-CTE et en coût total de 565 860,00€. Les partenaires du projet sont les Croix-Rouges du Suriname et du Guyana. L'objectif du projet est de réduire l'impact des épidémies successives de maladies vectorielles qui affectent le Plateau des Guyanes. Il implique la mobilisation de l'expertise technique régionale tout en mettant en œuvre une action locale et communautaire (au sein des quartiers et des villages de la zone de coopération).</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		Le projet répond à l'objectif de l'axe visant à approfondir les connaissances sur les pathologies spécifiques à la région tout en diminuant les causes de l'accès inégal aux soins.
7	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière	<p>La croissance des échanges économiques en zone transfrontalière est fortement ralentie par le développement difficile des entreprises locales ainsi que par l'absence de véritable ouverture à l'internationalisation. Ceci s'explique par un tissu économique peu compétitif, des barrières immatérielles aux échanges et des modes de transports limités entre les territoires.</p> <p>Malgré quelques crises politiques et socio-économiques, la Guyane, le Suriname et l'Amapá restent en plein essor. Il est donc essentiel de renforcer la compétitivité des entreprises et les échanges économiques de l'espace transfrontalier.</p> <p>Depuis 2014, 1 seul projet a été programmé pour un coût total de 700 346,00 €, dont un montant FEDER-CTE de 525 259, 82 €. 63,43 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Le projet a été partiellement payé, à hauteur de 188 673,32 €, soit 35,92 % du montant programmé et 22,79 % de la maquette totale.</p> <p>Il n'y a pas eu de programmation en 2019 sous cet axe, son taux de réalisation reste à 23%.</p> <p>Le seul projet programmé est intitulé « 2-GIDE » (Guyanas Green Industry Development Evaluation) qui implique la Guyane et le Suriname. Il est soutenu à hauteur de 525 259,82 en coût FEDER-CTE pour 700 346,00€ en coût total. Il est réalisé en partenariat avec SA PFX (Suriname). C'est une étude de faisabilité de structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle sur le Plateau des Guyanes. Cette étude prend la forme d'une expérimentation agricole à grande échelle (mise en culture et suivi des plantes non ligneuses sélectionnées pour leurs résistances aux conditions climatiques).</p> <p>Le projet répond à l'objectif de soutenir les échanges économiques et d'encourager les processus innovants.</p>
8	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale	<p>Bien que croissants, les échanges commerciaux dans le Plateau des Guyanes sont encore limités et se tournent davantage vers l'Amérique du Nord et l'Union Européenne. Ceci s'explique aussi bien par la fragilité du tissu entrepreneurial du Plateau des Guyanes que par les limites matérielles et immatérielles aux échanges commerciaux (transports, assurances, normes, etc.).</p> <p>Cet axe doit permettre de renforcer la vitalité économique de l'ensemble de la zone</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>de coopération, notamment grâce à une meilleure connaissance des marchés – aussi bien de la zone de coopération que de l'Union Européenne. L'amélioration de la compétitivité des entreprises dans les secteurs porteurs (écotourisme, technologies de l'information et de la communication, énergies renouvelables, innovation, etc.) est donc un enjeu essentiel.</p> <p>Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapá et/ou du Suriname. Le montant alloué à cet axe s'élève à 800 000,00 € en coût total, dont 400 000,00 € de FEDER-CTE.</p> <p>Au 31/12/2019, il n'y a pas encore eu de projet programmé sur cet axe (taux de réalisation = 0%). Toutefois, un projet prometteur, qui prévoit la mise en place d'une chaîne de distribution à l'échelle du Plateau des Guyanes, est actuellement en cours d'instruction.</p>
9	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier	<p>Depuis 2014, un projet a été programmé pour un montant de 1 117 134,00 euros en coût total, dont 1 032 880,00 € de FEDER-CTE. 92,45 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. La période financée par ce projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.</p> <p>Les dépenses présentées sous cet axe sont les mêmes que celles de l'axe Assistance technique transnational. La clé de répartition pour ce dossier AT volet transfrontalier est de 74,48 %.</p> <p>Le projet a été partiellement payé, à hauteur de 294 869,54 €, soit 28,55 % du montant programmé et 26,40 % de la maquette totale.</p> <p>Le projet d'assistance technique implique la Guyane, le Suriname, l'Amapá, le Para et l'Amazonas. L'opération en coût FEDER-CTE est de 1 032 880,00€ et en coût total est de 1 117 134,00€ consiste à financer les besoins en fonctionnement du Pôle des Affaires européennes concernant le FEDER-CTE. Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale de 2,17 ETP sur le FEDER-CTE, l'achat de fournitures de bureau, les frais de communication, les dépenses d'interprétariat, les frais de déplacement et les études réalisées dans le cadre du FEDER-CTE.</p> <p>Les livrables et résultats attendus de ce projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La création de 1,62 ETP (part dédiée à l'AT transfrontalier sur les 2,17 ETP sur l'AT PCIA dont 1 ETP de pilotage et 1 ETP d'instruction) ; ■ La programmation et le suivi des dossiers PCIA (saisie sur synergie CTE, entretien d'un dossier unique (papier et numérique)

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<ul style="list-style-type: none"> ■ L'organisation de séminaires avec les pays voisins (logistique, accueil, traduction, établissement de documents de travail, etc.) ■ L'établissement de produits de communication et de diffusions média (publicité sur l'Europe, brochures PCIA, traductions).

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 1.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	1 AMO sur la construction du nouveau bac 1 AMO sur l'exploitation du nouveau bac
S	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	2 études liées au projet de nouveau bac sur le Maroni
F	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	1,00	
S	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	1,00	projet de nouveau bac sur le maroni programmé en 2018

(1)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	1 - Accroître la mobilité des personnes et des biens au sein de l'espace transfrontalier de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.7c.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	Nombre	11 700,00	2012	25 000,00	7 059,00		Le nombre de passagers correspond au nombre de piétons et de passagers des véhicules. La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 7 282, 2016 : 6 941 : 2017 : 5 569).
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	Equivalent UVP (unité de véhicules particuliers)	7 800,00	2012	24 000,00	11 465,00		La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 8 714, 2016 : 11 324, 2017 : 9 341).

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	7 059,00		14 910,00		18 265,00		11 700,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	11 465,00		11 752,00		13 667,00		7 800,00	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	11 700,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	7 800,00	

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 2.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	1,00	L'étude de cabotage interrégional est en cours de réalisation, une partie a été payée à hauteur de 88033,95€
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	1,00	Des études pourront être menées par les acteurs portuaires du périmètre d'étude afin d'évaluer les aménagements à mettre en œuvre, comme l'optimisation de la mise en place du service

(1)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	2 - Accroître la mobilité des biens et des personnes au sein de l'espace transnational de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.7c.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	Nombre	27 072,00	2013	30 000,00	27 072,00		Donnée non transmise au 31/08/20.

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00		27 072,00		27 072,00		27 072,00	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	4 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6c.4

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	5,00	2,00		Valorisation de la filière açai (Açai'Action) Protection/promotion des bassins hydrographiques (Bio-Plateaux)

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	135,00	Formations Açaï'Action + conférence internationale pour le lancement de Bio-Plateaux
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	175,00	75 apprenants formés sur des problématiques liées à la production, la transformation et la commercialisation du wassaï + conférence internationale pour le lancement de BioPlateaux

(1)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnellle de l'espace de coopération transfrontalier

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6d.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	Nombre	100,00	2014	130,00	4,00		Donnée non transmise au 31/08/20 "Açai'Action" : publications et rapport de stage. Modification de la cible envisagée

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	100,00		100,00		100,00		100,00	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	100,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	3,00	
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	3,00	ECOSEO : atelier de formation sur la gouvernance participative incluant les communautés locales + atelier de travail sur la transmission des patrimoines culturels

(1)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6c.6

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	3,00	3,00		ECOSEO : Guyane, Suriname et Bassin du Maroni

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	930,00	Sensibilisations réalisées dans le cadre du projet ECOSEO : 260 Sensibilisations réalisées dans le cadre du projet RenfoRésAP : 670
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	2 560,00	RenfoRésAP : 2060 ECOSEO : 500

(1)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	2 560,00	100,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	5 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6d.5

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	Nombre	80,00	2014	100,00	80,00		Donnée non transmise au 31/08/20. Modification de la cible envisagée.

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00		80,00		80,00		80,00	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00	

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 5.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	3,00	Au 31/08/20, 3 projets de recherche sont en cours de réalisation et ont été partiellement payés (MAHeVI, MALAKIT, OCS) Coopération Sanitaire_CHOG a été conventionné courant 2020
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	4,00	Tous les projets sur cette thématique peuvent être considérés comme étant des projets de recherche dans la mesure où ils comprennent au moins un volet dédié à de l'expérimentation et/ou de l'étude socio-sanitaire (pratiques, perspectives d'optimisation, etc.)
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	4,00	MALAKIT : 2 newsletters MaHeVI : 1 publication OCS : 1 thèse de médecine publiée sur la base d'une enquête CAP Les autres projets n'ont pas transmis de données stabilisées au 31/08/20.
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	18,00	Malakit : 4 newsletters publiées au 31/12/19 OCS : publication d'une thèse de médecine + 10 parutions dans des revues internationales (basées sur les enquêtes menées dans le cadre du projet) Mahevi : 1 publication dans une revue internationale La valeur indiquée correspond à la valeur du RAMO 2017. La valeur transmise pour le projet "coopération transfrontalière en santé" au 07/06/2019 n'apparaît pas cohérente et n'est donc pas comptabilisée. Le nombre prévisionnel de publications ou d'études dépasse largement la cible en raison du fait que le PCIA accompagne plusieurs projets à caractère scientifique, dont les recherches et résultats ont une portée internationale.

(1)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	18,00	18,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	7 - Développer des réponses sanitaires et sociales communes adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace transfrontalier de coopération, en particulier des populations les plus vulnérables

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 5.9a.7

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	%	20,00	2011	15,00	15,00		Donnée non transmise au 31/08/20.

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	15,00		20,00		20,00		20,00	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	20,00	

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 6.9a

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	Le projet REMPart Anti-Vectoriel, en cours de réalisation, constitue un projet de recherche
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	Une étude sur les pratiques méthodologiques de lutte anti-vectorielle sur le Plateau des Guyanes est en cours de réalisation dans le cadre du projet REMPart Anti-Vectoriel
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	

(I)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	8 - Développer des réponses sanitaires adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 6.9a.8

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	Nombre	1,00	2012	2,00	3,00		REMPart : 3 rencontres organisées

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	1,00		1,00		1,00		1,00	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	1,00	

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 7.3b

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	2,00	Modification de la cible envisagée.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	2,00	
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	31 691,72	
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	175 086,61	Part d'autofinancement des sociétés Energreen et PFX
F	OSSA3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	0,00	Données non transmises au 31/08/20
S	OSSA3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	30,00	Données non transmises au 31/08/20

(I)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	31 691,72	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	175 086,61	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OSSA3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OSSA3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	9 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transfrontalière

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 7.3b.9

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	Millions d'euros	9,10	2013	10,00	7,80		donnée non transmise au 31/08/20. Modification de la cible envisagée.
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	Millions d'euros	1,30	2013	1,48	8,70		donnée non transmise au 31/08/20. Modification de cible envisagée

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	7,80		7,80		9,10		9,10	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	8,70		8,70		1,30		1,30	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	9,10	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	1,30	

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 8.3b

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2019, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2019, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2019, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2019, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2019, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2019, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(I)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	10 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transnationale

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 8.3b.10

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2019 Total	2019 Qualitatif	Observations
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	Euros	72 545,00	2013	100 000,00	119 968,00		Données non transmises au 31/08/20
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	Euros	36 200,00	2014	50 000,00	9 594,00		Données non transmises au 31/08/20

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	119 968,00		119 968,00		72 545,00		72 545,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	9 594,00		9 594,00		36 200,00		36 200,00	

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	72 545,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	36 200,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,00	1 consultation écrite (mars) et 1 CS-CTE (mai)
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,00	
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	2,50	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	2,50	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,75	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,75	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP

(1)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	3,00	1,02	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	3,00	1,02	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	3,75	3,57	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	3,75	3,57	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 9.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2019	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,00	Comités communs TN-TF
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,00	Comités communs TN-TF
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	7,50	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	7,50	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP

(1)	Identificateur	Indicateur	2018	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	3,00	2,98	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	3,00	2,98	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	11,25	10,43	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	11,25	10,43	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	1,62	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	1,62	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2019	Observations
1	F	IF	Indicateur financier	€	132 336€	8 000 000,00	0,00	
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0	3,00	0,00	
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	1		1	
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	1		1,00	
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0	1,00	0,00	
2	F	IF	Indicateur financier	€	14 441€	582 000,00	129 885,60	
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1	2,00	1,00	
3	F	IF	Indicateur financier	€	95 434€	5 000 000,00	0,00	
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	20	100,00	35,00	
3	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2	5,00	0,00	
4	F	IF	Indicateur financier	€	38 047€	2 300 000,00	115 823,49	
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	10	50,00	100,00	
4	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	2,00	
5	F	IF	Indicateur financier	€	123 891€	4 800 000,00	340 990,47	
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2	3,00	3,00	
6	F	IF	Indicateur financier	€	44 663€	2 700 000,00	238 135,21	
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	1,00	
7	F	IF	Indicateur financier	€	49 537€	1 656 098,00	188 673,32	
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	50	120,00	20,00	
8	F	IF	Indicateur financier	€	19 850€	800 000,00	0,00	
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	2	5,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2018	2017	2016	2015	2014
1	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	1	0	0	0	0
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF	Indicateur financier	€	88 033,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	F	IF	Indicateur financier	€	49 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel	Nombre	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2018	2017	2016	2015	2014
			commun à l'espace de coopération						
5	F	IF	Indicateur financier	€	314 958,66	0,00	0,00	0,00	0,00
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	F	IF	Indicateur financier	€	83 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	F	IF	Indicateur financier	€	95 075,14	0,00	0,00	0,00	0,00
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Total	8 000 000,00	75,00	8 000 000,00	100,00%	7 375 000,00	0,00	0,00%	2
2	FEDER	Total	582 000,00	50,00	240 000,00	41,24%	240 000,00	185 551,00	31,88%	1
3	FEDER	Total	5 000 000,00	65,00	1 857 521,00	37,15%	1 857 521,00	0,00	0,00%	2
4	FEDER	Total	2 300 000,00	75,00	1 908 701,00	82,99%	1 908 701,00	841 679,00	36,59%	2
5	FEDER	Total	4 800 000,00	60,00	4 877 940,00	101,62%	4 877 940,00	878 290,00	18,30%	4
6	FEDER	Total	2 700 000,00	75,00	565 860,00	20,96%	565 860,00	330 309,00	12,23%	1
7	FEDER	Total	1 656 098,00	50,00	700 346,43	42,29%	700 346,43	251 564,00	15,19%	1
8	FEDER	Total	800 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
10	FEDER	Total	510 488,00	75,00	382 866,00	75,00%	382 866,00	179 700,00	35,20%	1
9	FEDER	Total	1 489 512,00	75,00	1 117 134,00	75,00%	1 117 134,00	524 333,00	35,20%	1
Total	FEDER		27 838 098,00	67,89	19 650 368,43	70,59%	19 025 368,43	3 191 426,00	11,46%	15
Total général			27 838 098,00	67,89	19 650 368,43	70,59%	19 025 368,43	3 191 426,00	11,46%	15

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	036	01	07	07	07		24	FR93	8 000 000,00	7 375 000,00	0,00	2
2	FEDER	039	01	05	07	07		12	FR93	240 000,00	240 000,00	185 551,00	1
3	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR93	1 857 521,00	1 857 521,00	0,00	2
4	FEDER	085	01	05	07	06		24	FR93	1 908 701,00	1 908 701,00	841 679,00	2
5	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	4 877 940,00	4 877 940,00	878 290,00	4
6	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	565 860,00	565 860,00	330 309,00	1
7	FEDER	122	01	05	07	03		24	FR93	700 346,43	700 346,43	251 564,00	1
8	FEDER	112	01	07	07	03		20	FR93	0,00	0,00	0,00	0
9	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	1 117 134,00	1 117 134,00	524 333,00	1
10	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	382 866,00	382 866,00	179 700,00	1

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

L'évaluation à mi-parcours du PCIA, qui devait originellement être menée de manière conjointe avec celle du FEDER en 2017 s'est déroulée sur la période de mars à août 2019. Elle a été réalisée en interne par le PAE avec l'appui d'une personne dédiée pendant 5 mois, dans le cadre d'un stage de Master Études Européennes et Internationales.

L'objectif de cette évaluation a notamment été d'expliquer le retard que le PCIA a pris dans sa programmation. L'évaluation apprécie la stratégie régionale en matière de coopération territoriale et permet d'analyser la pertinence et la cohérence du programme, son état d'avancement à mi-parcours ainsi que sa mise en œuvre et sa gouvernance. Les recommandations issues de cette analyse contribuent d'ores et déjà à l'amélioration de la mise en œuvre et de l'efficacité du programme pour le reste de la période 2014-2020 ainsi que pour la prochaine programmation.

Les travaux évaluatifs se sont basés sur :

- des entretiens avec les partenaires institutionnels du programme (Préfecture, CTG, Service Conjoint du PCIA, Consuls du Suriname et du Guyana, le CNES), réalisés entre mars et mai 2019 ;
- une enquête réalisée en avril 2019 auprès des porteurs de projet du PCIA, sur la base d'un questionnaire portant sur la communication autour du programme, l'accompagnement des projets, le montage administratif et la gestion des dossiers, ainsi que le caractère déterminant de l'aide du PCIA ;
- l'analyse des données de suivi des programmes, des RAMO rédigés depuis le début de la programmation ainsi que de l'ensemble de la documentation existante sur le PCIA ;
- l'observation du fonctionnement du pilotage, de l'instruction et de la gestion du PCIA de mars à juin 2019.

Le plan détaillé de l'évaluation a été présenté lors des Comités de suivi et de sélection des 28 et 29 mai 2019. Le rapport d'évaluation a été rédigé dans les semaines suivantes et transmis à la Commission fin juillet 2019. Les travaux dédiés à l'évaluation à mi-parcours et au RAMO 2018 ont été menés en parallèle afin de garantir la cohérence des informations diffusées et de valoriser les éléments intéressants dans les 2 documents (mutualisation de certains entretiens, échanges réguliers au premier semestre 2019).

Au-delà des travaux évaluatifs à proprement parler, la Commission ad hoc Évaluation interfonds, qui réunit l'autorité de gestion, l'organisme payeur et le partenariat interfonds (État, CNES, DAAF, Préfecture, services métiers de la CTG) fonctionne depuis 2015. Elle s'est réunie un fois en 2019 pour aborder différents points liés au suivi-évaluation des PO guyanais, dont notamment concernant le PCIA :

UN TAUX DE PROGRAMMATION IMPORTANT FACE À DES PAIEMENTS ENCORE TROP PEU NOMBREUX

Au 30 juin 2019, quinze projets ont été programmés (dont deux au titre de l'assistance technique), à hauteur de 13,1 M€, soit environ 69% de la maquette.

5 816 790 € de FEDER-CTE sont encore disponibles.

Seuls huit projets ont bénéficié du paiement d'une partie de la subvention qui leur a été attribuée, pour un montant total d'1,1 M€. Le taux de paiement des projets atteint donc 8,5%, et reste assez faible à l'échelle du programme.

Bien que les taux de paiement par axe tendent à augmenter systématiquement et significativement en fin d'année, les retards stratégiques et opérationnels de mise en œuvre, à l'échelle du territoire (conjoncture économique et politique), du Programme (prise en main et lancement tardifs) et des projets (décalages calendaires) ont négativement impacté les montants versés aux bénéficiaires.

UNE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE MOYENNEMENT EFFICACE

Le cadre de performance du Programme – ou l'ensemble des indicateurs servant à mesurer l'efficacité de sa mise en œuvre opérationnelle – est atteint à plus de 65%. Sur les 21 objectifs à atteindre au 31 décembre 2018, 14 sont entièrement réalisés.

N'ayant été sollicités que très tardivement, les axes prioritaires 3 et 8, dédiés aux patrimoines transfrontaliers et à la compétitivité transnationale respectivement, ne satisfont pas du tout les exigences du cadre de performance.

Ceci s'explique surtout par la prévalence des avis d'ajournement émis par le Comité de Sélection du PCIA. L'Autorité de Gestion et ses partenaires institutionnels s'avèrent effectivement très prudents et/ou exigeants vis-à-vis des opérations concernant ces thématiques.

UNE PROGRAMMATION DÉSÉQUILIBRÉE MAIS PROPORTIONNELLE

Près de 70% des projets subventionnés dans le cadre du PCIA concernent la zone transfrontalière de coopération. Le Suriname et l'Amapá bénéficient ainsi de deux tiers environ du budget total (11 M€ et 3M€ de FEDER-CTE, respectivement).

Pour la zone transnationale de coopération, 2,5M€ (dont 1,6M€ de FEDER-CTE) sont indirectement investis sur le territoire Guyanien. Par contre, l'Amazonas et le Pará – plus éloignés géographiquement et économiquement de la Guyane Française – sont très peu concernés par les projets subventionnés au titre du PCIA.

Cette répartition est toutefois corrélative : le volet transfrontalier est doté de la plus grande enveloppe,

avec 14,1M€ (environ 75% des fonds alloués au Programme) contre 4,8 M€ pour le volet transnational.

UNE MISE EN ŒUVRE STRATÉGIQUE DYNAMIQUE MAIS LIMITÉE

La gouvernance du PCIA, fondée sur son partenariat institutionnel, est jugée satisfaisante par les parties prenantes.

Le Comité Technique de Pilotage, composé de l'ensemble des partenaires locaux du Programme, se réunit suffisamment régulièrement pour maintenir un niveau d'information constant et harmonisé.

Les Comités de Suivi et de Sélection sont, depuis 2018, précédés d'un Comité Technique Préparatoire dont le but est de fluidifier les échanges entre les partenaires extracommunautaires et les partenaires locaux.

Ces échanges constants entre les partenaires du PCIA permettent l'implémentation d'un accompagnement le plus adapté possible aux besoins des porteurs de projet. Ces derniers sont désormais auditionnés, avant les Comités de Sélection, afin que leurs opérations reflètent au maximum les exigences du Programme et du partenariat.

Dans cette même perspective, une dizaine de sessions d'information ont été organisées – dès 2016 – à l'attention du grand public et des bénéficiaires potentiels.

Néanmoins, les compétences de l'Autorité de Gestion demeurent mal connues des partenaires institutionnels extracommunautaires.

Cette méconnaissance est aggravée par la rareté des traducteurs et interprètes spécialisés en coopération territoriale européenne sur le Plateau des Guyanes. Il reste difficile pour l'Autorité de Gestion de transmettre rapidement aux partenaires les documents de travail correctement traduits ou encore d'assurer un interprétariat fluide lors des Comités.

Enfin, plusieurs limites structurelles et budgétaires entravent la mise en œuvre optimale du PCIA. La zone de coopération reste enclavée, tandis que les territoires concernés ne disposent généralement que de très peu de moyens.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluation à mi-parcours du Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020	FEDER	3	2019	7	2019	Mixte	03 06 07 09	<p>Cette évaluation a pour but de rendre compte des conditions d'implémentation du programme ainsi que des impacts de l'intervention de la CTG et de l'Europe sur le territoire.</p> <p>Il s'agit d'apprécier la stratégie de Coopération Territoriale Européenne et d'analyser la pertinence et la cohérence du PCIA, son état d'avancement à mi-parcours ainsi que sa mise en oeuvre et sa gouvernance.</p>	<p>A mi-parcours, le PCIA se montre relativement efficace : son taux de programmation atteint 69%. Seulement, les paiements effectifs aux chefs de file sont encore trop rares : seuls 8 projets ont bénéficié d'une partie de leur subvention, pour 8,5% de la maquette.</p> <p>En termes opérationnels, le programme fait preuve d'une performance moyenne. Au 31/12/18, seuls 14 des cibles à mi-parcours sont atteintes et ce, malgré la modification préalable qui avait permis d'anticiper sur les risques de sous-performance au moment de l'évaluation de 2019. Certains axes prioritaires - dédiés à la biodiversité et à la culture ou encore à la compétitivité des entreprises - n'étant pas sollicités, les exigences du cadre de performance ne peuvent pas être satisfaites à ce stade.</p> <p>Le volet transfrontalier reste davantage sollicité et efficace que le volet transnational : 70% des projets programmés se réalisent sur la base de partenariats frontaliers (avec le Suriname ou l'Amapa). A noter toutefois que le volet transfrontalier est doté d'une enveloppe plus élevée.</p> <p>Concernant la gouvernance, la mise en oeuvre du partenariat institutionnel du programme reste dynamique - grâce aux efforts systématiques de l'Autorité de Gestion, malgré les limites structurelles de la coopération amazonienne (enclavement, rareté des ressources financières, différences politiques et culturelles).</p>

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Contexte interrégional et relations avec les partenaires extra-communautaires

Les premières difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PCIA, déjà mentionnées dans le RAMO 2018, sont liées aux spécificités même d'un programme mobilisant des partenaires extra-communautaires ainsi qu'au contexte global de la zone de coopération du Plateau des Guyanes.

Elles sont diverses :

- Déplacement au sein de l'espace de coopération.
- Utilisation de plusieurs langues de travail (français, anglais, portugais et néerlandais).
- Statuts différents des parties prenantes du programme.
- Méconnaissance du fonctionnement des fonds européens, du PCIA et de la CTG ainsi qu'au turnover important et à l'absence d'interlocuteurs dédiés des partenaires extra-communautaires.

Malgré des problématiques et enjeux communs, chacun des partenaires impliqués se distingue également par des motivations et des intérêts spécifiques à son territoire.

Plusieurs mesures ont été prises pour répondre à ces difficultés.

Désormais, les consulats locaux sont invités aux comités techniques de pilotage. Ils sont donc informés de l'avancement du programme et font l'intermédiaire avec leur gouvernement respectif.

De même, le CARIFORUM fait partie des membres siégeant aux comités de suivi et de sélection du PCIA. Cela fluidifie grandement les travaux de coordination FED/FEDER, dont les retombées immédiates se sont traduits par l'attribution d'une subvention FED au Suriname, pour l'implémentation du projet de mise en service du nouveau bac sur le Maroni.

Des pistes de solutions complémentaires sont également étudiées :

- Acquisition d'un matériel de visioconférence permettant la participation à distance des partenaires extra-communautaires ;
- Poursuite des actions de formation et d'information sur le PCIA auprès des partenaires extra-communautaires ;
- Délocalisation des comités de suivi pour faciliter la venue des partenaires éloignés.
- Disponibilité et mobilisation des moyens informatiques et humains

Par ailleurs, très peu d'avis négatifs sont émis sur les projets déposés mais plusieurs ajournements sont advenus pour des projets insuffisamment matures. Des axes présentent également un niveau de programmation faible voire aucune programmation (axe 8). Par ailleurs, des délais importants de conventionnement sont observés pour certains projets.

Des retards de réalisation des projets transfrontaliers d'envergure de l'axe 1 étaient en particulier observés

jusqu'en 2018, mettant en péril l'atteinte des cibles du cadre de performance (ces 2 projets représentent près du tiers de la maquette FEDER-CTE).

Des mesures ont été prises par le PAE pour répondre à ces difficultés :

- Organisation de sessions d'information dédiées aux axes les moins avancés.
- Instauration d'auditions des porteurs de projet « à consolider » par le partenariat local.
- Indication aux porteurs de projets ajournés des éléments à modifier/préciser pour consolider leurs projets et relances.
- Relance et accompagnement des porteurs de projets pour les demandes de paiement.
- Actions spécifiques à destination du Suriname pour répondre aux difficultés de l'axe 1 (échanges avec le Cariforum pour la mobilisation du FED-FEDER en particulier).

Organisation et mise en œuvre internes

En tant que Secrétariat Conjoint, le Pôle Affaires Européennes est toujours limité dans la mise en œuvre administrative optimale du Programme. En effet, les trois directions en charge appréhendent quotidiennement des difficultés, aussi bien liées à la nature du PCIA (cf. supra) qu'aux outils déployés par l'Autorité de Gestion.

Seule une personne est en charge du suivi administratif et comptable des projets financés ou à financer au titre du PCIA. Or, bien que peu nombreux, les projets concernés sont très exigeants étant donné le temps nécessaire pour les traiter rigoureusement et les contrôles qu'ils engendrent.

Le chargé de mission Instruction FEDER-CTE est donc souvent forcé de limiter le temps accordé à la saisie et à l'analyse des demandes de subvention au profit du traitement des demandes de paiement – afin de répondre aux exigences annuelles du dégagements d'office.

Cet état de fait n'est pas amélioré par l'inadéquation effective du logiciel dédié au traitement des dossiers de FEDER-CTE, Synergie-CTE. Son implémentation tardive (début 2018) n'a été que partielle et ne correspond pas entièrement à la piste d'audit déployée – hors-outil, pour ne pas retarder la mise en œuvre du programme – par l'Autorité de Gestion. A cela s'ajoute la complexité inhérente du logiciel, que les utilisateurs ne maîtrisent pas dans sa totalité, malgré les formations systématiques et l'entière disponibilité des référents techniques au sein du PAE même ou de l'ASP[1]. Ainsi, l'objectif de dématérialisation ne peut être atteint, pour le PCIA 2014-2020, dans la mesure où tous les porteurs de projet n'ont pas encore la possibilité de saisir eux-mêmes leur demande de subvention.

Le seul chargé de mission doit donc à la fois saisir et instruire les dossiers de demande de subvention, traiter les demandes de paiement en respectant les échéances du DO, accompagner les bénéficiaires dans la consolidation de leur projet et répondre aux exigences des différents contrôles/audits.

Sur ce dernier point, en 2019, 90 jours travaillés en moyenne ont été dédiés à des contrôles, sachant que 9 avenants/conventions et 10 ordres de paiements ont été examinés ; contrôles durant et après lesquels l'instructeur doit se rendre disponible dans une optique d'amélioration et de sécurisation de la piste d'audit. A noter que courant 2019, seule une formation, dédiée à la lutte anti-fraude et destinée à l'ensemble du

personnel du PAE, a été organisée.

Par ailleurs, la nature de la coopération territoriale – thématique transversale et multi-acteurs – ne facilite pas la mise en place d’une synergie efficace entre le Secrétariat Conjoint, l’AG et leurs partenaires. Bien que ce partenariat soit très actif, il reste très difficile de limiter la déperdition d’informations ou d’optimiser les interventions de chacun.

Plusieurs pistes d’amélioration sont actuellement considérées :

- amélioration des formations et augmentation de leur fréquence, afin que l’instructeur FEDER-CTE reste productif et renouvelle ses connaissances juridiques et opérationnelles.
- augmentation des effectifs dédiés au PCIA au sein du service Instruction FEDER-CTE, afin que le seul instructeur en charge n’ait pas à prioriser ses missions – toutes prioritaires – en fonction des besoins ad hoc du Programme et de l’Autorité de Gestion.

- Intervention de la Direction Pilotage et de son service Coordination Interfonds, afin de fluidifier et de sécuriser le traitement des dossiers, en attendant une éventuelle dotation en effectifs (cf. point précédent).
- sensibilisation des partenaires français du Programme pour émuler et travailler en synergie.

[1] Agence de Services et de Paiements, responsable de l’implémentation de logiciels de suivi administratifs et budgétaires de programme européens.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

Au-delà des indicateurs du cadre de performance (cf. section 14), il s'agit ici d'évaluer l'avancement vers les valeurs cibles des autres indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultats (cf. section 9.1 pour le détail par axe).

En préalable il convient de mentionner 2 difficultés majeures, liées au suivi, qui complexifient l'analyse des progrès accomplis :

- L'autorité de gestion rencontre des difficultés importantes dans la collecte des indicateurs de résultats auprès des partenaires et des incohérences dans les données transmises ont été identifiées en 2019.
- Les valeurs 2019 de l'ensemble des indicateurs de résultat n'ont pas été transmises au 15/06/2020, du fait des limitations consécutives à la crise sanitaires (COVID-19).
- Les données transmises depuis 2015 pour les indicateurs de résultats de l'axe 1 et la valeur de référence apparaissent incohérentes au regard des données de suivi 2015-2018 transmises en 2019.

Un chantier important a ainsi été mené dès l'été 2019 avec les partenaires pour garantir la disponibilité des indicateurs de résultats, outils essentiels d'évaluation de la contribution des projets soutenus par le PCIA aux objectifs fixés. Il s'agira notamment d'identifier les bons contacts, de clarifier les modalités de calcul des indicateurs et de préciser le processus de transmission des données, pour assurer pour la prochain exercice la remontée dans les temps d'une information fiable.

- L'autorité de gestion est également confrontée à des difficultés de suivi des réalisations des projets soutenus.
- Un suivi systématisé de la mise en œuvre des projets a été mis en place en 2017 par les évaluateurs du PAE pour le PCIA via les volets complémentaires Évaluation (VCE), renseignés par les bénéficiaires (cf. section 10.1). le système n'est malheureusement pas automatisé et plusieurs erreurs ou manques sont identifiés dans la comptabilisation. Une vérification complète a été réalisée en 2019 à partir des données disponibles et a permis de renseigner la majorité des indicateurs de réalisation.

L'autorité de gestion travaille activement à améliorer ce système de suivi *via* notamment :

- le recensement et l'exploitation au fil de l'eau des fiches VCE,
- l'automatisation du renseignement des tableaux bilan par axe,
- la relance régulière des bénéficiaires pour la transmission des fiches VCE manquantes (par le service Instructeur)
- l'accompagnement des bénéficiaire pour une meilleure compréhension et appropriation des outils de suivi de mise en œuvre de leur projet (VCE et indicateurs).

En ce qui concerne les indicateurs de réalisation (valeurs non disponibles ou non fiables pour les indicateurs de résultats), les valeurs montrent une atteinte partielle des objectifs, problématique sur certains axes :

- Axe 4 et 5 : des cibles 2018 voire 2023 largement atteintes et un bon niveau de programmation ;
- Axe 2 : une cible 2018 atteinte mais plus de 40 % de l'enveloppe restant à consommer pour au moins

une autre étude ;

- Axes 1 et 3 : des cibles 2018 partiellement atteintes mais des projets programmés et en stock qui devraient permettre de les atteindre rapidement ;
- Axes 6 et 7 : atteinte partielle des cibles 2018 et besoin de programmer rapidement pour atteindre les cibles 2023 ;
- Axe 8 : aucun projet programmé, des actions spécifiques prévues par l'AG en 2020 en continuité du plan d'action lancé en 2019.

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
-----------------	--

--

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier
-----------------	--

--

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	2 400 000,00	40,00%
2	48 000,00	16,49%
3	482 955,46	14,86%
4	572 610,30	33,19%
Total	3 503 565,76	18,54%

--

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

--

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Cette stratégie englobe les pays de la zone de coopération et se base sur 4 priorités, auxquelles contribuent les axes et projets du PCIA :

- **Priorité 1 « Encourager l'esprit d'entreprise et d'innovation ».** Les axes 7 et 8 « Développement économique ». Contribuent à cette priorité en cherchant à accroître la compétitivité des entreprises des territoires de la zone de coopération et à leur permettre de s'exporter à l'international. Le projet 2-GIDE programmé sous l'axe 7 contribue à ces objectifs via une étude de faisabilité de structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle sur le Plateau des Guyanes. Il n'y a pour l'instant pas de projets programmés sous l'axe 8.
- **Priorité 2 « Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique ».** Les axes 3 et 4 « Biodiversité/ culture » contribuent à cette priorité en cherchant à définir des stratégies de protection et de restauration de l'environnement et des ressources des territoires de la zone de coopération.
Le projet BIO-PLATEAUX, programmé au titre de l'axe 3, contribue à la préservation des bassins hydrographiques du Plateau des Guyane ; y compris les estuaires des grands fleuves frontaliers.
Le projet ECOSEO programmé sous l'axe 4 contribue à ces objectifs via la mise en place d'un observatoire transnational permettant de favoriser l'identification, la cartographie et la préservation des principaux services écosystémiques
Le projet RenfoRésAP, programmé lui aussi sous l'axe 4, contribue aux objectifs en cherchant à renforcer la résilience des écosystèmes du Plateau des Guyanes.
- **Priorité 3 « Améliorer l'accessibilité et la connectivité ».** Les axes 1 et 2 « Transports » contribuent à cette priorité en cherchant à désenclaver l'espace de coopération et à fluidifier les échanges via le développement du transport fluvial et aérien, l'accroissement des échanges maritimes et l'élaboration et l'amélioration des systèmes de transport. Les projets de nouveau bac sur le Maroni et d'aménagement des berges associées de l'axe 1 répondent à ces objectifs en cherchant à améliorer les échanges entre la Guyane et le Suriname et, plus largement, à densifier les échanges à l'échelle du Plateau des Guyanes. Le projet d'étude de cabotage interrégional de l'axe 2 répond lui aussi à ces objectifs en cherchant à examiner les possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de cabotage maritime permettant de desservir les différentes zones d'activités portuaires situées sur le littoral du Plateau des Guyanes.
- **Priorité 4 « Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable ».** Les axes 5 et 6 « Santé/Social » contribuent à cette priorité en cherchant à renforcer les connaissances sur les pathologies spécifiques propres aux espaces transfrontaliers et à améliorer la prévention de ces maladies tout en contribuant à diminuer les causes de l'exclusion sociale via un accompagnement facilité des populations les plus vulnérables.
Les projets OCS, MaHeVi, MALAKIT, Coopération transfrontalière en santé et REMPart Anti-vectoriel répondent tous les 5 à ces objectifs. Le projet OCS promeut l'inclusion sociale en cherchant à accompagner les populations les plus vulnérables avec le développement des savoir-faire et des savoir-être des habitants de la zone transfrontalière.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)

Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

--

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
PCIA_RAMO 2019 - Résumé citoyen	Résumé à l'intention des citoyens	25 sept. 2020		Ares(2020)5133960	PCIA_RAMO 2019 - Résumé citoyen	30 sept. 2020	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.37	Dans la section «Stratégies macrorégionales et stratégies relatives aux bassins maritimes», au moins un élément pertinent doit être sélectionné concernant la stratégie ATLSBS
Avertissement	2.38	Dans la section «Stratégies macrorégionales et stratégies relatives aux bassins maritimes», il convient de répondre aux questions A, B et C concernant la stratégie ATLSBS
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 1, indicateur: OS1-1, année: 2018 (7 059,00 < 11 700,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 1, indicateur: OS1-1, année: 2019 (7 059,00 < 11 700,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 3, indicateur: OS2A1, année: 2019 (4,00 < 100,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A1, année: 2017 (7,80 < 9,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A1, année: 2018 (7,80 < 9,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A1, année: 2019 (7,80 < 9,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B2, année: 2017 (9 594,00 < 36 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B2, année: 2018 (9 594,00 < 36 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B2, année: 2019 (9 594,00 < 36 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: 8, indicateur: OS4B1, année: 2019 (3,00 > 2,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A2, année: 2017 (8,70 > 1,48). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A2, année: 2018 (8,70 > 1,48). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A2, année: 2019 (8,70 > 1,48). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B1, année: 2017 (119 968,00 > 100 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B1, année: 2018 (119 968,00 > 100 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B1, année: 2019 (119 968,00 > 100 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4-2, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4-2, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6c, indicateur: OS3A2, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 175,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 175,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, indicateur: CO27, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 175,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, indicateur: CO27, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 5 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 5 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 600,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4A3, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 600,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4A3, année: 2018. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 600,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4A3, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 1 860,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4A3, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 135,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6c, indicateur: OS3A2, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2018. Veuillez vérifier.